

imaginables, ce qui fait que nous n'en avons pas du tout. J'oubliais de vous parler de quinze ou seize volumes de lois provinciales; et de deux ou trois mille volumes de *law reports*, publiés en Angleterre et aux États-Unis. Comme ces derniers non plus que le nouveau droit français n'ont pas la moindre force de lois, ce sont ordinairement des autorités invincibles, auxquelles la conscience des juges ne manque jamais de se rendre. A propos des juges; savez-vous que vous avez tort d'étudier. Sérieusement, mon cher, si vous vous mettez trop de science dans la tête, la première fois que vous vous trouverez en contact avec ces messieurs, vous éprouverez un choc tel que votre raison aura de la peine à y tenir. Savez-vous que lorsque j'ai plaidé ma première cause; pas plus tôt, ni plus tard que la semaine dernière, le juge m'a cité les lois romaines, les lois d'un pays à esclaves, pour prouver qu'en Canada et au dix-neuvième siècle, un maître a le droit de battre et de protéger son domestique tout autant que ça lui convient? (*)

—Eh bien; mais, c'était savant cela j'espère!

—Il aurait pu citer le code noir, tout de même.

—Vous voyez, mon cher monsieur que vous avez tort d'étudier la profession comme une science. Il vaut mieux l'apprendre comme un métier.

—Au fait, lorsque je réfléchis sur l'immense quantité de matières dont se compose cet étude, je ne conçois pas comment, sans professeurs, on peut venir à bout de distinguer ce qui s'applique au pays d'avec ce qui ne s'y applique pas.

—C'est une distinction qui ne se fait guères non plus. Il n'y a pas de jurisprudence d'établie. Il n'y en aura jamais.

—Qu'importe après tout, si à la longue on peut se faire une existence? Qu'importe que tout cela soit absurde si à la fin ça fait vivre son homme.

—Oui, eh bien, vous vous trompez encore. On ne se fait pas d'existence assurée. Il n'y a rien de si fugitif que la clientèle; elle vient à vous aujourd'hui, demain elle court à un autre. J'ai vu de vieux avocats qui après avoir été célèbres dans leur temps n'avaient pas plus de causes que les jeunes. Ce sont les clients que vous servez avec le plus de soin, qui vous abandonnent le plus volontiers. Brouillez-vous avec un de vos amis, ou exposez-vous à vous faire suspendre de vos fonctions, par excès de zèle pour un client, et vous êtes certain qu'il vous abandonnera à la première occasion. Puis, vous n'avez aucune idée des intrigans que fait naître l'encombrement de la profession. Dans le bon vieux temps un avocat de renom, pouvait jeter ses cliens par la fenêtre; ils rentraient par la porte. Aujourd'hui les vieux avocats craignent tant la concurrence des jeunes, qu'ils plaident presque pour rien; et les jeunes sont obligés d'acheter des causes. Si cela continue, le métier de client vaudra beaucoup mieux que celui de procureur.

—Vraiment, vous me découragez. Vous m'enlevez une à une toutes mes illusions. Je n'avais pourtant pas besoin de cela. Tu sais, Guilbaut, que je n'ai passé mon brevet chez M. Dumont qu'avec une extrême répugnance. Quand vous êtes entrés, il y a un instant, j'avais commencé à étudier les *Lois Civiles* de Domat; mais quoique cette lecture soit plus supportable que celle des autres légistes, je n'avais pu y tenir longtemps. Que sera-ce donc après ce que monsieur vient de me dire? Je vais manquer de courage tout à fait.

(*) Historique.

—Et à quoi bon je t'en prie, de manquer de courage? Est-ce que tu ne vois pas que notre ami Voisin a la berlue. Il voit tout en noir. T'imagines-tu que vous m'avez découragé avec vos plaisanteries sur mon patriotisme. Vous m'avez prouvé qu'à la rigueur, on ne pouvait pas se servir uniquement d'objets manufacturés dans le pays. Ça n'est pas une raison pour ne pas employer ce que l'on peut employer. Voilà comme sont les gens en politique. Parce que leur parti ne réussit pas du premier coup, ils ne veulent plus rien faire.

—Et où penses-tu que tout ce qui se fait, en Vienne?

—Quand je te dis que nous n'avons pas de pays: qu'as-tu à répondre?

—Qu'il faut s'en faire un! Crois-tu donc qu'il n'y a pas quelque chose de providentiel dans le développement prodigieux de notre population? Quand nos pères sont devenus sujets anglais, quand ils ont brûlé leur dernière cartouche pour la France qui les a trahis, eux, leurs femmes et leurs enfants, ils ne formaient pas quatre-vingt mille âmes: à l'heure présente, nous sommes cent mille. Un homme qui serait né alors pourrait vivre aujourd'hui; il n'y aurait pas de miracle. Durant le cours de sa vie, il aurait vu quintupler le nombre de ses concitoyens, Pourtant, il n'y a rien eu pour nous favoriser, n'est-ce pas?

—Pensez-vous qu'une nationalité aussi vraie, se détériore dans un jour?

Une fois revenu à ce thème de prédilection; Jean Guilbaut s'y livra sans réserve, il passa en revue tous les évènements politiques depuis la conquête, il exposa les raisons qui lui fesaient croire à un avenir national plus prospère et il insista surtout sur l'exclusion du luxe, et la protection à donner à l'industrie locale, idée qui selon nous en vaut bien une autre. Pressé par ses amis, dont l'un surtout ne voyait de salut possible que dans l'américanisation, il leur expliqua comment tout patriote ardent qu'il fût, il voulait laisser accroître et décupler notre population, il voulait laisser faire son éducation et politique et matérielle, avant de la mettre en contact avec les milliers d'Anglo-Saxons, qui peuplent les États-Unis. Une vive discussion s'engagea entre nos trois hommes d'état, et à travers des objections sans nombre, les élans patriotiques des jeunes amis allèrent souvent au-delà des bornes de la simple prudence. Mais c'était sans aucun danger immédiat, et l'ordre de choses d'alors qui ne valait guères mieux que celui d'aujourd'hui ne fut pas le moins du monde ébranlé par cette lutte à huis clos. Au reste, la monarchie était sauvegardée dans la mansarde de Charles Guérin par la politique de son ami Guilbaut, politique de perfectionnement, et non pas de révolution, politique d'attente et d'espoir.

Il est vrai que tout cela se disait en 1831. L'émigration des Iles Britanniques dans ce pays n'avait pas encore été bien considérable: nous n'avions pas encore eu l'Acte d'Union, la juste mesure des sympathies des hommes d'état anglais, et nous ne connaissions pas encore l'aimable et complaisante population du Haut-Canada. Ce que Jean Guilbaut doit penser maintenant sur les douceurs de l'état colonial est plus que nous ne pouvons dire, sans déplaire beaucoup..... à nos lectrices, qui trouvent que notre récit n'avance guères, ce dont nous convenons à notre très grand chagrin, et à notre plus grande honte, et ce qui fera que nous éviterons à l'avenir toute discussion politique ou autre.

La conversation dont nous n'avons pour bien dire reproduit que le prélude, se prolongea assez tard que notre héros fut obligé de sortir pour demander à son hôtesse un bout de chandelle, que